

**Maître Thomas D'JOURNO**  
**SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**  
Avocat associé au Barreau de Marseille  
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE  
Tél. : 04.13.24.13.44 – [i.gadalla@provansal.eu](mailto:i.gadalla@provansal.eu)

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION**

**D'UNE MAISON D'HABITATION de 49,13 m<sup>2</sup>**  
**Sise 302 Chemin des Tuilières,**  
**Quartier La Rouquette, 83470 POURCIEUX,**  
**cadastrée section AE n°141 Lieudit La Rouquette pour 06 a 10 ca,**  
**Occupée.**

**MISE A PRIX : 100.000,00 EUROS**  
**Avec faculté de baisse d'un tiers en cas de carence d'enchères**

**VISITE LE LUNDI 09 JANVIER 2023 DE 10 H A 11 H**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 18 JANVIER 2023 à 9 h 30**  
à l'audience de la Chambre des Criées du Tribunal Judiciaire de Marseille,  
au Palais de Justice, Salle n°8, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

### **DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :**

#### **D'après le titre de propriété**

Sise à Pourcieux 83470 (Var), Lieudit « La Rouquette », une maison à usage d'habitation cadastrée section AE - n°141 - Lieudit La Rouquette - pour une contenance de 06 a 10 ca.

#### **D'après le procès-verbal de description**

Maître Laure ANCOLIO, Commissaire de Justice à SAINT MAXIMIN a établi le 18-07-2022 le

procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que le bien est situé 302 Chemin des Tuilières, Quartier La Rouquette, 83470 POURCIEUX. Il s'agit d'une maison à usage d'habitation bénéficiant d'un extérieur non délimité et en parti clos, d'une terrasse en partie couverte. L'intérieur du bien est composé en rez-de-chaussée d'une pièce à usage de séjour-cuisine, d'une salle de bains, d'une première chambre, au niveau supérieur se trouve deux autres chambres. Sont présent au sein du bien vélux et infiltrations d'eau.

Les lieux sont occupés par le colicitant.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **49,13 m<sup>2</sup>**.

**La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :**

**Agissant en vertu :**

D'un jugement rendu par le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Marseille en date du 28 septembre 2017, et d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en date du 23-06-2021 et d'un certificat de non pourvoi délivré par la Cour de Cassation le 25-03-2022,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

**EN PRESENCE DE :**

**En sa qualité de COLICITANT**

Ayant pour Avocat constitué, **Maître Yves-**

**Laurent KHAYAT**, Avocat au Barreau de MARSEILLE.

**Les enchères sont recevables uniquement** si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

**RENSEIGNEMENTS :**

**Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :**

- Sur le site internet <https://www.provansal.eu> du Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45, Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.44

- [i.gadalla@provansal.eu](mailto:i.gadalla@provansal.eu)

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et **à compter du 02 janvier 2023** à l'accueil du 25, Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

Marseille, le 05 décembre 2022

**Me Thomas D'JOURNO**  
**Avocat**